

## Évaluation d'impact du programme opérationnel FEDER-FSE 2014/2020 sur la validation du parcours d'insertion professionnelle

Le PO régional des Pays de la Loire 2014-2020 est doté de plus de 74 M€ de FSE, au sein duquel sont financés les deux dispositifs via l'objectif spécifique 7.4, doté de 5,4M€. Il est mobilisé pour sécuriser les parcours des personnes les plus fragiles, dans l'objectif d'augmenter du nombre de projets professionnels validés. Cette validation est formalisée à l'issue de la formation et contribue à l'accès à un emploi ou à une autre formation.

### Synthèse

#### « Formation des personnes sous main de justice » (DFPS)

L'objectif de l'évaluation est de mesurer l'impact du dispositif DFPS cofinancés par le fonds social européen (FSE) au titre du PO des Pays de la Loire 2014-2020, sur le parcours d'insertion professionnelle des participants.

Elle doit également mesurer le rôle de l'intervention du FSE dans la conception et la conduite des politiques mises en place par l'Autorité de gestion.

#### Les outils d'investigations

- Une analyse documentaire et des données de suivi
- Des entretiens avec des organismes de formation intervenants dans les établissements de Nantes et du Mans, et un organisme de formation intervenant « hors les murs »
- Des entretiens avec l'administration pénitentiaire
- Un questionnaire anonyme des personnes détenues en cours de formation au Centre de détention de Nantes et à la maison d'arrêt du Mans

Pour rappel, la Région Pays de la Loire met en œuvre une programmation annuelle d'actions de formation à destination des personnes sous main de justice, dans les différents établissements pénitentiaires. A ce titre, différentes actions de formation sont visées : actions préparatoires, de préqualification, et de qualifications. Il s'agit de favoriser l'insertion des publics en difficulté par la construction et la validation de parcours de formation individualisés d'accès à la qualification.

#### La programmation FSE en quelques chiffres (décembre 2019)

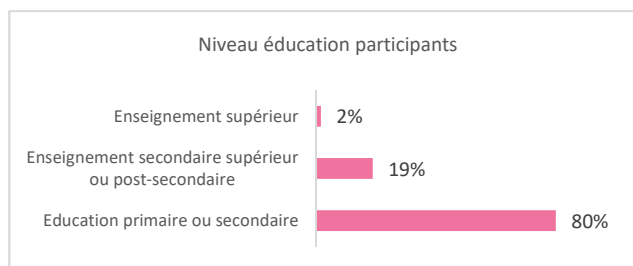
##### Données de programmation

- ▶ 2,629 M€ de FSE programmés, au travers de 3 opérations
- ▶ 1,263 M€ de dépenses certifiées
- ▶ 3 sessions de formation soldées couvrant les périodes 2014 à 2017

##### Données participants

##### Volume et situation des participants à l'entrée en opération

- ▶ 744 participants valorisés au titre des années 2014 et 2015
- ▶ Participation exclusivement masculine, compte tenu de l'organisation de l'accueil des établissements concernés en Pays de la Loire
- ▶ 1% de plus de 54 ans
- ▶ 18% de moins de 25 ans
- ▶ Près de 80% : niveau éducation CITE 1-2



##### Résultats en sortie

Situation très variable et données peu représentatives (en 2014, taux de retour : 14%)

Données collectées par les organismes de formation – difficultés de retour des participants (droit à l'oubli)

##### Validation du projet professionnel

→ Taux de participants ayant défini et validé un projet professionnel : varie fortement en fonction des établissements pénitentiaires, allant de 40% à 100%.

Les organismes de formation font face à des difficultés pratiques pour obtenir un retour des participants, qui ne permet pas de dégager une analyse de la situation des personnes en sortie de dispositif.

### Validation du parcours d'insertion professionnelle

La formation professionnelle en milieu pénitentiaire, au-delà de l'**apprentissage de savoirs techniques et de compétences**, participe d'une **reprise de confiance en soi** et aide les participants à se projeter en dehors de la détention, dans une posture d'acteur au sein de la société, évitant ainsi la récidive. **La formation est un facteur mobilisant** qui permet d'aborder également les savoir-être et les comportements. La formation a toutes ses chances de réussir lorsque l'établissement l'envisage comme un outil d'aménagement de la peine.

La formation constitue une étape du parcours de l'individu, qui peut parfois, mais pas systématiquement, entraîner un « déclic » vers l'abandon de la délinquance.

### Lien « dedans-dehors »

La **jonction avec l'extérieur est notamment primordiale pour faciliter l'insertion des personnes après leur libération**. La question se pose du maintien des effets positifs de la formation, alors que l'ensemble des acteurs n'ont plus de lien avec les détenus par la suite.

## Préconisations

### Le renforcement du lien dedans-dehors

Des facteurs facilitant le lien « dedans-dehors » ont été identifiés :

- Le lien avec l'extérieur pendant les formations : formations mixtes (personnes détenues et non détenues), intervention d'entreprises, formations hors les murs...
- La coopération des différents acteurs de l'insertion pour faciliter la transition, parfois même un tuilage avec l'extérieur (poursuite de formation, implantation dans le territoire...).

### Des réponses adaptées à plusieurs niveaux

**L'identification des besoins des personnes à l'arrivée en détention est cruciale** car elle met en perspective les carences, le potentiel et la motivation du nouvel arrivant. Les entretiens réalisés à cet effet permettent **d'ancrer le parcours d'insertion dans la prise en charge de la personne détenue**, qui prend alors une dimension socio-professionnelle.

Les besoins des participants sont également évalués en cours de formation par les OF qui disposent alors d'outils de repérage, et doivent presque systématiquement adapter les formations proposées.

De manière générale, le DFPS demande une **grande capacité d'adaptation de la part des formateurs** au public à un instant T. Ils doivent anticiper plusieurs déroulés de formation, et être capables d'individualiser leur contenu, les stagiaires, provenant de milieux culturels différents, étant en vase clos, et les effectifs mouvants.

Toutefois, des problématiques relatives à la couverture des besoins persistent, par exemple :

- ▶ **Le manque de formations d'un niveau supérieur au CAP/BEP**, notamment dans le cadre de détention longues, ou de valorisation plus formalisée de la formation professionnelle ;
- ▶ **La question de l'outil numérique** a également été unanimement soulevée par les acteurs, sur deux aspects distincts : l'utilisation du numérique comme un outil de formation, ainsi que dans l'acquisition de compétences socio-professionnelles pour construire son parcours.

## Préconisations

### Un droit à l'essai pendant la détention, pour une valorisation renforcée des acquis

Ces éléments soulignent l'importance de mener un travail de réflexion sur les aspects de compétences et de qualifications à délivrer, ainsi que de valoriser les formations en pré-qualification déployées principalement dans les petites structures pénitentiaires, à l'extérieur, par les employeurs, en l'absence de certification officielle.

Au-delà des problématiques liées aux besoins des stagiaires, **des freins** peuvent contribuer à rendre la formation difficile à suivre pour eux : sorties prématurées (fin de peine, santé...), freins périphériques empêchant de se projeter à l'extérieur (logement, famille, mobilité...) Les organismes de formation soulignent par ailleurs l'existence de **contraintes qui leur échappent** et qui peuvent impacter négativement le déploiement des formations, par exemple : l'absentéisme, la concurrence avec les emplois rémunérés en milieu pénitentiaire, les équipements sur les plateaux techniques (seul le strict minimum étant autorisé), certaines règles de sécurité, etc.

Le déploiement et le contenu des formations sont variables entre le centre de détention et une maison d'arrêt. La durée de la peine influe notamment les modalités de formation. De manière générale, on retrouve des formateurs techniques et **un coordinateur** qui assurent le déroulé des formations. Parfois, sont mis en place des chantiers-écoles, plébiscités par les chefs d'établissement et les stagiaires.

## Préconisations

### Un élément facilitateur et centrale : le coordinateur des organismes de formation

Le poste de coordinateur est unanimement jugé indispensable. Son action est cruciale pour faire le lien entre l'administration pénitentiaire, les services de la Région, les formateurs, et l'organisme de formation. Le coordinateur est une personne ressource pour les formateurs afin qu'ils ne se sentent pas isolés. Il gagnerait à être mieux formalisé dans les offres de formation des organismes.

#### Contexte partenarial entre la Région, l'administration pénitentiaire et les organismes de formation

Enfin, **l'écosystème d'acteurs** autour du DFPS joue un rôle important dans sa mise en œuvre. En effet, initialement mis en place depuis 2011 dans le cadre de l'expérimentation de la réforme de la décentralisation de la formation professionnelle, le partenariat entre la Région et les différents acteurs de la formation des personnes sous main de justice a un rôle central et facilitateur dans le dispositif. Les chefs d'établissement et SPIP soulignent son implication importante et positive de la Région.

La période d'expérimentation a permis à l'ensemble des acteurs de la formation des détenus d'engager **un vrai travail d'acculturation**. Toutefois, la mise en œuvre du dispositif s'est vue renouvelée avec la mise en œuvre effective de la réforme en 2014. Une **nécessité de recréer du lien et une continuité dans le dispositif** est apparue. La compétence de la Région sur la formation professionnelle est tout à fait reconnue, et la décentralisation a permis une **professionnalisation de la formation en détention**.

## Préconisations

### La professionnalisation, à poursuivre, du réseau des acteurs pour une meilleure coordination du suivi du parcours de formation des détenus

En particulier, un premier travail pourrait se situer dans le suivi après la libération, avec des outils à construire (information entre acteurs, en particulier les organismes de formation qui pourraient avoir des informations plus complètes sur la situation individuelle et pénale de chaque stagiaire), et avec un renforcement des moyens des organismes de formation pour engager un suivi renforcé.

## En conclusion : des résultats positifs de l'action FSE mais difficilement dissociables de l'ensemble de l'action régionale

#### Des résultats positifs générés à différents niveaux

Un certain nombre de résultats positifs ont été relevés grâce à l'intervention du FSE :

- ▶ un dispositif qui s'inscrit dans une continuité suite à l'expérimentation sur 2011-2014 des formations en milieu pénitentiaire, permettant **la disparition des différences de traitement avec les dispositifs de formation de droit commun** (mis à part l'environnement carcéral et ses contraintes). Ce changement des formations « en détention » vers des formations « régionales » est positif pour la valorisation des acquis à l'extérieur
- ▶ le **développement de partenariats et collaborations sur les territoires** : entre le milieu ouvert et le milieu fermé pour DFPS afin de favoriser une dynamique de réinsertion à la sortie (emploi, formation)

#### Un soutien étroit de la politique régionale

Cependant, l'évaluation démontre qu'il est impossible d'identifier une différenciation claire entre l'action du FSE et l'action régionale dans sa globalité. Compte tenu de leur **forte imbrication**, il est complexe de les dissocier. Il est difficile d'isoler l'impact du FSE sur l'accompagnement des publics et la progression des parcours professionnels des publics fragiles, bien que les résultats observés soient positifs.

Il est toutefois possible de suggérer, à la suite des investigations menées auprès des acteurs et de la Région, que **le FSE vient renforcer l'action régionale par un effet volume et qualitatif** (dans le « faire plus » et/ou le « faire mieux »), en assurant une offre de formation plus adaptée pour les personnes sous main de justice.

Le FSE est jugé comme essentiel dans la mise en œuvre des actions compte tenu des besoins importants sur ces sujets et pour ces publics. En revanche, l'effet du FSE isolément est difficile à mesurer. **Le FSE n'est pas perçu comme un outil à part mais bien comme un outil au service de la stratégie régionale.**